

### Avis de concours

L'Université Mohammed Premier d'Oujda organise, au profit de ses établissements universitaires, le 08/08/2021 des concours pour le recrutement d'un (01) ingénieur d'état premier grade, cinq (05) administrateurs de deuxième grade, deux (02) administrateurs de troisième grade, six (06) techniciens de troisième grade, dans les spécialités suivantes:

Etablissements universitaires	Grade	Spécialités	Nbre
Présidence de L'Université Mohammed Premier Oujda	Technicien troisième grade	Infographie ou audiovisuel	01
Ecole Supérieure d'Education et de Formation Oujda	Technicien troisième grade	اعلاميات	01
Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Oujda	Administrateur deuxième grade	الاقتصاد والتدبير	01
	Ingénieur d'état premier grade	الاعلاميات	01
Faculté Pluridisciplinaire Nador	Administrateur deuxième grade	الاقتصاد والتدبير	01
	Administrateur deuxième grade	الدراسات الاسلامية	01
	Administrateur deuxième grade	Génie des matériaux	01
Faculté des Sciences Oujda	Administrateur deuxième grade	Maths ou Physique	01
	Technicien troisième grade	Electromécanique	01
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion Oujda	Technicien troisième grade	كتابة الادارة	01
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Oujda	Technicien troisième grade	Informatique de Gestion	01
	Administrateur troisième grade	Technologies Web	01
Faculté de Médecine et de Pharmacie Oujda	Administrateur troisième grade	تقنيات الصحة: تخصص المختبر	01
	Technicien troisième grade	السمعيات البصرية: اختيار الصورة	01

#### \* Ingénieur d'état premier grade

Sont autorisés à se présenter à ce concours les candidats marocains, âgés de 18 ans au moins et de 45 ans au plus, titulaires d'un diplôme d'ingénieur d'état délivré par les écoles, instituts ou établissements universitaires nationaux, ou d'un diplôme reconnu équivalent conformément aux exigences du décret n° 90.12.2 émis le 08 Jomada Alakhira 1433 (30 Avril 2012), Selon la spécialité mentionnée dans le tableau ci-dessus.

#### \* Administrateur de deuxième grade

Sont autorisés à se présenter à ces concours les candidats marocains, âgés de 18 ans au moins et de 45 ans au plus, titulaires d'un diplôme d'études supérieures approfondies, d'un diplôme d'études supérieures spécialisées, d'un Master, d'un Master spécialisé ou d'un diplôme reconnu équivalent conformément aux exigences du décret n° 90.12.2 émis le 08 Jomada Alakhira 1433 (30 Avril 2012), Selon les spécialités mentionnées dans le tableau ci-dessus.

#### \* Administrateur de troisième grade

Sont autorisés à se présenter à ces concours les candidats marocains, âgés de 18 ans au moins et de 45 ans au plus, titulaires d'une licence, d'une licence d'études fondamentales, d'une licence professionnelle ou d'un diplôme reconnu équivalent conformément aux exigences du décret n° 90.12.2 émis le 08 Jomada Alakhira 1433 (30 Avril 2012), Selon les spécialités mentionnées dans le tableau ci-dessus.



**\* Technicien de troisième grade**

Sont autorisés à se présenter à ces concours les candidats marocains âgés de 18 ans au moins et de 40 ans au plus, titulaires d'un diplôme de technicien spécialisé délivré par l'une des institutions de la formation professionnelle, ou d'un Diplôme reconnu équivalent, Selon les spécialités mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Les candidats intéressés doivent s'inscrire obligatoirement sur le site suivant: [econcours.ump.ma](http://econcours.ump.ma), avant le **24/07/2021**.

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces administratives mentionnées en dessous auprès du service des ressources humaines de l'établissement concerné par le concours, avant de passer l'épreuve orale.

- 1- Demande manuscrite adressée à Monsieur le chef d'établissement concerné;
  - 2- Photocopie du diplôme selon les grades mentionnés ci-dessus;
  - 3- Photocopie du Baccalauréat;
  - 4- Photocopie de la carte d'identité nationale;
  - 5- Curriculum vitae;
  - 6- Autorisation pour les candidats fonctionnaires.
- La liste des candidats convoqués pour l'épreuve écrite et la liste des candidats admis pour passer l'épreuve orale sera publiée sur le portail de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma), et sur le site de l'établissement concerné.
  - Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'épreuve écrite et orale et les résultats finaux des concours seront publiés sur le portail et sur le site susmentionné.
  - Tout dossier incomplet sera rejeté.

